

Intéressé par le métier de notaire

Par **Pierre93**, le **29/07/2011** à **14:37**

Bonjour à tous,

Voilà je viens d'avoir mon BAC et je me suis inscrit l'an prochain pour une L1 de Droit. Je suis fortement intéressé par le notariat, bien que je sais qu'il est encore, selon ce qu'on a pu me dire, un peu tôt pour m'interroger de façon aussi sérieuse sur mon avenir professionnel. Néanmoins, il me paraît qu'en s'y prenant tôt, on met plus de chances de son côté (je me trompe?).

Je vais entrer dans un double parcours sélectif (10 places) de 4 ans (jusqu'au M1) franco-espagnol de Droit. J'aimerais savoir si ceci peut être un avantage ou un inconvénient pour le métier de notaire (je n'aimerais pas me retrouver au bout des 4 ans à m'entendre dire que je n'ai pas fait le bon parcours). Au terme je suis censé obtenir un Master 1 de Droit de l'entreprise ou un Master 1 de droit international européen et comparé + le diplôme équivalent en Espagne.

Merci de vos renseignements.
Bien à vous,
Pierre.

Par **alex83**, le **29/07/2011** à **15:23**

Bonjour,

Non, absolument pas, vous ne vous trompez pas ! Au plus tôt on prend conscience des enjeux, au mieux on effectue ses choix.

Par contre, au niveau de l'orientation, personnellement, je ne peux m'empêcher de remarquer que ce n'est pas tout à fait en phase avec le métier visé. Logiquement, le parcours pour notariat, c'est M1 droit privé général puis M2 notarial et ensuite l'école de notaire.

Le diplôme que vous présentez ici est intéressant mais n'est pas axé sur le droit notarial malheureusement.

Par **Pierre93**, le **29/07/2011** à **15:48**

Bonjour,

Très bien merci pour votre réponse.

Il m'est donc impossible de devenir notaire en faisant un M1 Droit de l'entreprise ou un Master 1 de droit international européen et comparé?

Puis-je, par exemple, faire l'un de ces deux M1 puis refaire un M1 droit privé général?

Merci pour vos conseils.

Bien à vous,

Pierre.

Par **alex83**, le **29/07/2011 à 16:31**

Peut-être qu'avec le M1 droit de l'entreprise l'accession en M2 notarial est ouverte. Il faut regarder du côté des pré-requis sur la maquette du M2 concerné.

Par contre, le M1 droit international européen dans l'optique du notariat est inutile et offre de toute manière peu de débouchés (à moins que vous ayez un projet précis d'une autre nature ?).

Faire deux M1 ? Personnellement je ne vous le conseillerais pas (à moins que vous soyez refusé dans tous vos choix de M2, et encore)... Le jury en M2 va se demander pourquoi vous avez fait deux M1 si vous vouliez faire notariat. Ils pourraient penser que vous étiez indécis et stagnant, ce qui n'est pas de bon augure, surtout pour ces M2 qui sont très prisés.

Par **Pierre93**, le **29/07/2011 à 16:39**

Re-bonjour,

Très bien merci pour votre réponse. Je vais m'informer pour savoir si les parcours sont compatibles.

Encore merci!

Bien à vous,

Pierre.

Par **alex83**, le **29/07/2011 à 17:07**

; -)

Je vous souhaite de faire les bons choix Image not found or type unknown

Par **Ruffin**, le **07/05/2017** à **14:02**

Bonjour

Suis Notaire dans le Bas - Uélé en RDC, j'aspire à la profession libéral du notariat qui prévu selon notre nouvelle loi sur le notariat, après 3 ans. J'aimerais avoir plus des connaissance sur le Notariat. En quoi pouvez vous m'aider.